

## Débat et opinions

### Un an après que pensez-vous de notre ministre de la Justice ?

Il ne saurait être question de REDUIRE la question de la place du droit à Madame DATI.

Elle n'est que le bras séculier d'une politique économiste de réduction des coûts et d'une politique sécuritaire de satisfaction à la marge des peurs aussi légitimes que phantasmatiques pour la majorité des personnes.

- La réforme de la CARTE JUDICIAIRE était indispensable comme un des pôles du réaménagement du territoire admis par tous, en réalité. Quel occasion gâchée et pour longtemps de redéployer la place des juges sur le territoire!

Une Cour D'Appel à l' EST de PARIS par exemple, des suppressions de juridictions desadaptées bien sûr mais des créations de LIEUX de droit dans les villes nouvelles

Devenues Zones de non droit parfois et pour cause! Ce n'est pas la police qui fait DROIT, mais les services éducatifs, sociaux et culturels, la police connue et LES JUGES aux pouvoirs toujours enrichis et équilibrés par le débat contradictoire mené par les avocats.

- Le DIVORCE sans JUGE, c'est mettre à bas un droit de la famille qui s' est au cours des trente dernières années affiné et constitué en corpus intelligent, porteur d'égalité et d'étayage, pour les femmes et les enfants et les pères malgré un tissu social et affectif souvent déchiqueté. Au nom d'une lorgnette balzasienne et techniciste.

- La SURETE.... Maître mot du tout enfermement pour une poignée de personnes confinées dans le mensonge que le crime est nécessairement pathologique; et ce au prix d'une idéologie dangereusement liberticide, populiste et masquée derrière des personnes victimes qui vont à terme se trouver instrumentalisées.

- Mais dans le même temps une DEPENALISATION de la Délinquance d'affaires, motif pris que le commerce ne peut être exercé qu'en transgressant la NORME COMMUNE, qu'elle soit commerciale, financière, boursière, sociale, fiscale, sanitaire. Le profit peut être légitime et créateur d'emplois.

Comment vont se retrouver les entrepreneurs porteurs de déontologie? Quel modèle de conduites transmises aux générations présentes?

- Et ce sans même aborder la question de l'évolution du droit du travail renvoyé aux besoins purs et durs du marché et de l'entreprise.

Ce n'est donc pas une année riche en réformes que nous avons traversée mais une année de régressions brutales et méprisantes à l'égard de tous ceux qui imaginent et réalisent constamment l'amélioration de relations humaines et sociales.

**Simone Brunet, avocate**

Enorme déception : des décisions prises à l'emporte pièces, sans concertation, sans prise en compte des particularités régionales. Les réformes entreprises, dans la plus grande précipitation n'ont résolu aucun problème, mais au contraire en ajoutent d'autres à ceux existants : manque de juges et de greffiers. Pessimisme quant à l'avenir de notre profession, face aux projets de réforme du divorce par consentement mutuel. Ce n'est pas du tout ce que l'on attendait.

**Sylvie Dumont, avocate**

Je ne sais pas ce que donneront les réformes de Mme DATI. Je suis avocat et je n'ai aucun intérêt à la déjudiciarisation de la vie. Cependant, **je suis pour des réformes**, surtout celles tendant à des suppressions. Force est de constater, comme praticien, que la Justice n'est pas tournée vers le citoyen, que les décisions rendues par les TGI sont de moins en moins fiables, que les experts deviennent les juges et ne sont pas toujours dotés du QI ou de l'éducation judiciaire minimum, ou que les juges d'instructions (à Paris) ont des horaires de présence ridicules. La justice administrative est une catastrophe (7 à 8 ans pour une décision si appel)

Bref, la compétence et l'engagement de certains juges laissent à désirer, la justice en souffre, mais il faudrait laisser en l'état !

Il faut en revanche insister sur la compétence et l'humanisme de beaucoup de juges et sur le fait que les tribunaux de commerce progressent. Je pense donc qu'il faut réformer, afin que les excellents magistrats ne pâtissent plus des carences du système. Il est évident qu'il faut refaire la carte judiciaire et rationaliser ce qui peut l'être ; ce qui est regrettable, c'est le refus du changement, prôné comme il se doit par les endormis qui peuplent nos administrations ou les potentats locaux (je pense aux

hiérarchies d'avocats).

### **Baudouin DUBELLOU, avocat à Paris**

La Justice est un pouvoir indépendant et l'indépendance gêne-t-elle ?

Depuis la nomination de Mme Rachida DATI comme Ministre de la Justice, force est de constater que les motifs des réformes n'ont jamais été clairement énoncés.

La réforme de la carte judiciaire semble omettre de réformer la carte judiciaire parisienne (une concentration anormale des affaires sensibles à l'endroit le plus encombré et le plus proche du pouvoir).

Réduire les coûts : Est-ce la motivation des réformes consistant à réduire le pouvoir d'appréciation des magistrats et celles consistant à leur enlever le contrôle de certaines sanctions (déjudiciarisation) ?

Cette réforme (carte judiciaire) va en réalité coûter très cher et se passe apparemment dans l'improvisation la plus totale, du point de vue financier et quant aux bâtiments à construire pour regrouper des juridictions. Où est l'économie ?

Les études techniques fournies par les barreaux n'ont pas fait l'objet de réponse. Ont-elles été lues ?

Faute de réponse et de dialogue, on se demande toujours s'il y a des motifs cachés à ces réformes ou si elles relèvent seulement de l'improvisation.

Les projets de déjudiciarisation, c'est à dire de passage du pouvoir de sanction de la Justice à l'Administration, ne font sans doute pas d'économies véritables, mais elles peuvent faire évoluer la société dans un sens non souhaitable.

### **Loïk Chapel, avocat à Morlaix**

#### **La rupture Dati**

« Je vous fais juges », lançait voici quelques mois la Garde des Sceaux dans son livre. La tâche ne s'avère pas insurmontable, tant les ressorts de l'action qu'elle mène marquent une rupture et laissent transparaître une indéniable cohérence d'ensemble. Rachida Dati, c'est un style, l'autoritarisme, une méthode, le populisme, une finalité, l'enfermement.

Le style, d'abord. La ministre entend frapper fort, vite et bruyamment. Chez elle, le conflit est recherché comme une forme de légitimation, de validation du bien-fondé de la réforme, – comme si la bonne mesure était d'abord une mesure conflictuelle. Et au front uni de ses contempteurs – de tous ceux qui font vivre le système judiciaire, qui l'appréhendent dans ses moindres détails –, elle oppose la force inaltérable de ses certitudes.

Parvenir ainsi à se persuader qu'on a raison contre tous ceux qui savent réclamer une confiance en soi hors du commun. Cette disposition d'esprit n'eût sans doute pas suffi, toutefois, à tenir bon dans la tempête si elle ne s'était trouvée confortée par l'absolue conviction d'une légitimité à toute épreuve. Les Français ont choisi Nicolas Sarkozy, qui l'a choisie. Elle revendique d'ailleurs sans pudeur n'avoir de compte à rendre qu'au Président, qui lui-même n'est responsable que devant le peuple.

Rien de plus révélateur à cet égard que la manière pour le moins cavalière dont a été menée la réforme de la carte judiciaire, qui aboutit aujourd'hui à la suppression brutale de 300 juridictions, au terme d'un processus bâclé de pseudo concertation qui a réussi le tour de force de liguier contre lui la quasi-totalité des professionnels du monde judiciaire et jusqu'aux plus indéfectibles soutiens du pouvoir en place.

La méthode ensuite. Cet autoritarisme prétend tirer sa légitimité d'une large adhésion de la population aux politiques mises en œuvre. Dialogue soi-disant direct entre le chef et le peuple, mépris clairement affiché des corps intermédiaires, cela nous renvoie à la vieille tradition nationale du bonapartisme. En matière judiciaire, un tel comportement se traduit par la volonté de plaire au plus grand nombre. Quoi de plus tentant, dans ces conditions, que de bâtir une politique pénale sur l'exploitation de quelques faits divers particulièrement atroces, qui n'ont pourtant frappé les Français qu'en raison de leur caractère exceptionnel ?

Un pédophile est-il écroué pour les rapt et viol d'un enfant ? Dans la foulée, la Garde des Sceaux fait adopter un projet de loi autorisant l'enfermement des délinquants sexuels présumés dangereux à la fin de leur condamnation. Les Français sont-ils choqués par le non-lieu prononcé en faveur d'un schizophrène accusé du meurtre de deux soignantes ? Dans l'instant, la ministre remue ciel et terre

afin que soient jugés les criminels qui auraient été déclarés irresponsables par l'expertise psychiatrique...

La finalité enfin. Cette insatiable volonté de satisfaire l'émotion majoritaire conduit Rachida Dati à s'enfermer dans une logique de l'enfermement. C'est bien ainsi qu'il faut lire la loi du 10 août 2007 (11<sup>ème</sup> réforme pénale depuis 2002 !) renforçant la lutte contre la récidive, avec notamment l'instauration des peines planchers et la suppression de l'excuse de minorité pour les 16-18 ans dès le deuxième acte délictueux. C'est bien le sens du budget 2008 qui voit les nouveaux crédits essentiellement absorbés par l'ouverture de sept nouvelles prisons. De fait, l'administration pénitentiaire elle-même souligne aujourd'hui que les établissements français, qui abritent actuellement 64 000 détenus, devront en accueillir 80 000 à l'horizon 2017 !

S'il y a encore quelques mois, le volontarisme affiché par Rachida Dati pouvait passer pour une forme de courage, il est désormais perçu comme un aveuglement stérile. Les Français soutiennent le nécessaire désir de réforme de la Justice. En revanche, ils ne peuvent cautionner ni la réforme par l'émotion, ni les méthodes autoritaires de la Garde des Sceaux.

**Par Jean-Jacques Urvoas, député (PS) du Finistère**

Rachida Dati présente de la justice une vision sécuritaire dangereuse à long terme. Il est toujours plus facile de punir que d'essayer de sauver. Il est toujours plus facile de schématiser que d'essayer de comprendre. Le bénéfice, à cours terme, illumine une côte de popularité, mais à long terme la porte des idées reçues ne se ferme plus et le racisme, l'intolérance et la xénophobie reprennent le dessus avec l'aval du Garde des Sceaux et des pouvoirs publics.

Tout cela est aussi dangereux que les méfaits de la délinquance, voire plus !

**Benoît CHABERT, Avocat à la Cour**

Les réformes du ministre de la justice actuelle sont légitimes.

Le système judiciaire ne doit pas se fermer sur lui-même en déniaut au pouvoir exécutif élu la possibilité d'entreprendre des réformes qu'il aurait, lui, le seul droit d'entreprendre au nom du principe "d'indépendance". Cette position risquerait d'aboutir au gouvernement des juges, source de bien des déboires, d'injustices et d'illusions, comme Voltaire l'a si bien souligné dans son traité sur l'intolérance, notamment concernant l'affaire Calas.

On peut se trouver en désaccord avec le contenu de telles réformes, certainement sur le droit de les initier.

**Guy FITOUSSI, Avocat aux Barreaux de Paris et d'Israël**